



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER
DE PRESSE**



PLAN NATIONAL EN FAVEUR DES INSECTES POLLINISATEURS ET DE LA POLLINISATION 2021-2026

21 NOVEMBRE 2021

LES ENJEUX D'UNE MOBILISATION FORTE EN FAVEUR DES INSECTES POLLINISATEURS ET DE LA POLLINISATION



Le rôle clé des pollinisateurs pour la préservation de l'équilibre des écosystèmes

Étape indispensable dans le processus de reproduction sexuée de nombreux végétaux, en France métropolitaine, la pollinisation par l'intermédiaire des animaux est le seul fait des insectes. Sur le territoire national, plusieurs milliers d'espèces d'insectes jouent ainsi un rôle clé pour assurer la pollinisation dans l'ensemble de l'espace. Si l'abeille mellifère joue un rôle important dans la pollinisation des cultures, la participation des insectes sauvages est aussi à prendre pleinement en compte car elle ne peut être compensée par la seule pollinisation assurée par l'abeille mellifère. Ce plan concerne donc l'ensemble des insectes pollinisateurs. Ces divers insectes pollinisateurs participent au maintien de la biodiversité dans son ensemble et constituent des maillons essentiels pour préserver l'équilibre des écosystèmes. Par ailleurs, la contribution du service de pollinisation à l'agriculture en France a été évaluée entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros, selon le Commissariat général au développement durable (EFESE, *Le service de pollinisation*, 2016). L'apiculture est un secteur important de l'économie agricole, tant par le rôle joué par les populations d'abeilles dans la pollinisation que pour la production de miel et autres produits de la ruche. La protection des pollinisateurs est essentielle dans les agro-écosystèmes. Préserver les pollinisateurs, c'est donc travailler à maintenir la productivité des cultures mais aussi la diversité génétique des plantes, qui les rend plus résilientes aux agresseurs et au changement climatique.

Un déclin préoccupant des colonies d'abeilles et des insectes pollinisateurs

Le déclin des pollinisateurs, observé sur le territoire national et, plus largement, à l'échelle mondiale par la communauté scientifique, est désormais connu par un large public. Aujourd'hui, une espèce d'abeille et de papillon sur dix est au bord de l'extinction selon l'UICN. Différents facteurs viennent influencer la capacité de survie et de développement des pollinisateurs, et *in fine* leur diversité et leurs effectifs. Parmi ces facteurs, on peut citer :

- la disponibilité et la qualité des ressources alimentaires et des habitats,
- les pratiques agricoles et la gestion paysagère des agro-écosystèmes,
- les rotations culturales et l'utilisation d'intrants agricoles,
- le changement climatique,
- les prédateurs,
- ou encore les dangers biologiques.

La préservation des insectes pollinisateurs, sauvages et domestiques, constitue un enjeu majeur pour garantir les capacités de production alimentaire d'un grand nombre de cultures ainsi que pour préserver la diversité des espèces animales et végétales essentielles aux équilibres des écosystèmes.

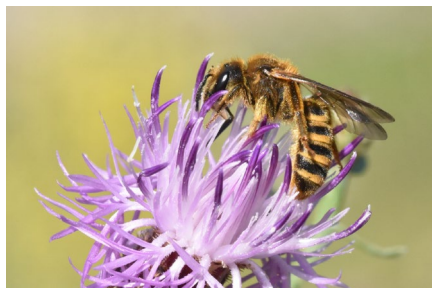
Un plan ambitieux pour mieux prendre en compte la situation des pollinisateurs

Considérant l'urgence à agir, le Gouvernement a décidé d'amplifier la mobilisation en faveur de l'ensemble des insectes pollinisateurs qu'ils soient domestiques ou sauvages, de soutenir l'ensemble des secteurs d'activités et des démarches qui concourent à leur préservation et à leur valorisation et d'engager le plus grand nombre à agir concrètement en faveur de ces espèces et de la préservation de notre environnement. Le plan a été soumis à la consultation du public du 28 juin au 20 juillet 2021. Ce nouveau plan s'inscrit dans la continuité des mesures engagées dans le cadre européen, en particulier la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 visant notamment à enrayer le déclin des pollinisateurs. Le plan établit également des liens avec les différentes politiques publiques qui constituent des soutiens forts pour une initiative nationale ambitieuse en faveur des insectes pollinisateurs. La déclinaison nationale de la Politique agricole commune (PAC), la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), le plan Ecophyto II+ et le plan national d'actions (PNA) « France Terre de pollinisateurs » 2016-2020 matérialisent les engagements pris par le Gouvernement en faveur de la préservation des insectes pollinisateurs.

Une gouvernance multi acteurs pour une large mise en œuvre

Ce nouveau plan s'étend sur une période de cinq années (2021-2026) et implique de mobiliser rapidement les différents acteurs, qu'ils soient pilotes ou partenaires du plan, qui disposent des leviers d'action pour agir en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation. La gouvernance du plan national vise à favoriser les synergies entre les acteurs et repose sur un comité national de suivi. Les axes et les actions du plan sont pilotés en lien avec les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre des actions. Le plan bénéficie également d'une animation régionale par les services de l'État en lien avec les principaux acteurs aux fins d'une territorialisation du plan et d'un renforcement de la mise en œuvre concrète des actions sur le terrain. Cette déclinaison régionale doit favoriser l'implication des collectivités territoriales et des organisations concernées à cette échelle.

LES ACTIONS DU PLAN NATIONAL EN FAVEUR DES INSECTES POLLINISATEURS ET DE LA POLLINISATION



6 axes thématiques majeurs pour la protection des pollinisateurs

- AXE 1** Amélioration des connaissances scientifiques
- AXE 2** Leviers économiques et d'accompagnements des agriculteurs / apiculteurs / forestiers
- AXE 3** Accompagnement des autres secteurs d'activités (aménagement urbains, infrastructures linéaires, sites industriels, sites à grande emprise foncière, aires protégées)
- AXE 4** Préservation du bon état de santé des abeilles et autres pollinisateurs
- AXE 5** Réglementation pour la protection des pollinisateurs lors de l'autorisation et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- AXE 6** Partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs

Les 8 actions phares du plan

1 Établir des listes rouges UICN des insectes pollinisateurs sauvages

Pour assurer une protection effective et renforcée des insectes pollinisateurs sauvages, il est essentiel d'objectiver leur déclin avec la publication de listes rouges d'espèces particulièrement menacées. Une telle ambition vise à améliorer les connaissances relatives aux effectifs et à l'état de conservation des insectes pollinisateurs afin de disposer de données objectives permettant d'orienter les actions de conservation en vue de leur rétablissement. Les résultats de l'établissement des listes rouges sur le territoire national doivent en particulier conduire à une meilleure protection, y compris d'ordre réglementaire, à la fois des espèces d'insectes pollinisateurs et des habitats naturels qui leur sont favorables.

2 Mieux connaître les comportements et ressources alimentaires des pollinisateurs

Cette action vise à mieux connaître les ressources et les comportements alimentaires des pollinisateurs, à étudier les adaptations des plantes face au déclin des pollinisateurs et à mieux comprendre les interactions pollinisateurs-plantes. L'objectif est de déterminer l'influence des pratiques agricoles et apicoles ainsi que l'impact du changement climatique sur ces ressources alimentaires. Il s'agit également de faire émerger des solutions innovantes permettant d'augmenter la ressource alimentaire des pollinisateurs.

3 Acquérir de nouvelles connaissances sur les facteurs de stress des pollinisateurs

Par ailleurs, l'acquisition de nouvelles connaissances sur les facteurs de stress qui exercent une action seule ou combinée impactant les pollinisateurs domestiques et sauvages vont permettre d'élaborer des stratégies pertinentes pour conserver les pollinisateurs et le service de pollinisation. Si l'ampleur de l'impact des changements globaux reste encore à évaluer, il s'agit de les caractériser et de les analyser pour être en mesure de proposer des stratégies d'adaptation pertinentes et des solutions. La question des mécanismes d'adaptation des pollinisateurs aux stress est centrale.

4 Mobiliser une diversité d'acteurs et disséminer largement les pratiques favorables aux pollinisateurs

Le plan prévoit l'intégration des actions favorables aux insectes pollinisateurs dans les pratiques de nombreux secteurs d'activités (agriculture, forêt, aménagement urbain, industries, infrastructures de transport, etc.) ainsi que dans les espaces naturels protégés. L'amélioration des conditions d'accueil des pollinisateurs sur les territoires, le développement des surfaces gérées en leur faveur et la préservation des milieux naturels favorables aux insectes pollinisateurs constituent des leviers importants de protection. Le plan appelle ainsi à une mobilisation la plus massive possible des différents acteurs, publics comme privés, qui dans le cadre de leurs activités, disposent des leviers pour agir. Il favorise les échanges et les partages d'expérience sur les pollinisateurs et la pollinisation et crée ainsi des synergies entre l'ensemble des acteurs du territoire. De manière générale, les bonnes pratiques acquises dans un secteur d'activités seront partagées avec les autres secteurs d'activités dès lors que cela est pertinent.

5 Établir un partenariat avec le conseil national des villes et villages fleuris afin de renforcer la prise en compte des insectes pollinisateurs et de la pollinisation par les collectivités

Cette action permet de renforcer l'engagement des collectivités en faveur des pollinisateurs. Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Cette mobilisation territorialisée est par ailleurs de nature à impliquer la société civile dans des actions en faveur des insectes pollinisateurs.

6 Préserver le bon état de santé des abeilles

La préservation du bon état de santé des abeilles et des pollinisateurs est au cœur de l'ambition du plan national. La pérennisation d'un cheptel apicole en bonne santé en lien avec les risques environnementaux et sanitaires auxquels peuvent être exposés les colonies représente un enjeu majeur. Cette gestion sanitaire maîtrisée permet également d'assurer la sécurité sanitaire des produits de la ruche au bénéfice des consommateurs et de la performance des exploitations apicoles. Une telle ambition s'appuie sur la mobilisation de divers leviers d'accompagnement des apiculteurs *via* la formation, la maîtrise sanitaire des exploitations apicoles et le déploiement de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) sur l'ensemble du territoire national. Le bon état de santé des abeilles s'inscrit pleinement dans une approche globale des enjeux sociétaux liés à la préservation de la santé animale, de la santé publique et de la santé environnementale (concept « Une seule santé » ou « One Health »).

7 Soutenir la filière apicole

Le soutien à la filière apicole irrigue l'ensemble des actions du plan national. Véritable pilier de la transition agroécologique, l'apiculture représente une activité économique importante, tant pour la production de miel et des autres produits issus de l'apiculture que pour le service de pollinisation assurée par les colonies d'abeilles au profit des cultures et de la flore sauvage. Il s'agit de garantir la viabilité économique des exploitations apicoles françaises et le maintien d'un cheptel apicole important sur le territoire national. Le développement de la production et de la valorisation des miels représente un levier fort et indispensable à la solidité économique des exploitations apicoles.

8 Renforcer la protection des pollinisateurs lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Le plan national prévoit également la révision de l'arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Une telle révision doit permettre de renforcer et d'améliorer la protection des pollinisateurs lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, conformément aux recommandations de l'Anses et aux objectifs du plan national, tout en limitant les contraintes et les risques pour les activités agricoles.

CONTACTS PRESSE

**Service presse de Barbara Pompili,
ministre de la Transition écologique**

secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

**Service presse de Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

**Service presse de Bérangère Abba,
secrétaire d'État chargée de la Biodiversité**

presse.abba@ecologie.gouv.fr